

Compte Rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 24 novembre 2015

Salle Quarante à Doische

Présences

28 membres présents et 5 membres excusés.

Voir liste de présences en annexe.

Acronymes régulièrement utilisés :

ODR = Opération de Développement Rural

PCDR = Programme Communal de Développement Rural

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

DR = Développement Rural

FRW = Fondation Rurale de Wallonie

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à Céline LEMAIRE, Agent de Développement à la Fondation Rurale de Wallonie, qui décline **l'ordre du jour de la réunion.**

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Les membres de la CLDR **approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2015.**

2/ Rappels concernant l'Opération de Développement Rural

Opération de Développement Rural (ODR)

Politique de développement local proposée par le Gouvernement Wallon aux Communes rurales (décision du Conseil communal de mener ce type d'Opération) et qui a pour objectif d'**améliorer la qualité de vie des habitants de Doische** par la réalisation d'actions d'aménagement et/ou de réaménagement, dans tous les domaines de la vie locale, dans les 10 prochaines années.

Il s'agit du **processus** qui mène à la rédaction du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et qui repose sur la participation de la population (réunions d'Information et de Consultation, Groupes de Travail, Commission Locale de Développement Rural...).

La **Commission Locale de Développement Rural (CLDR)** est une commission composée de citoyens (représentants des villages, classes d'âge, catégories socio-professionnelles) et d'élus communaux. Il s'agit d'une **Commission d'avis** (au Conseil communal, via le Collège).

Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Document papier qui comporte 5 parties énoncées par le Décret relatif au Développement Rural :

- **PARTIE 1** : Le diagnostic socio-économique (rédigé par l'auteur, S&A) : inventaire des données socio-économiques analysées sous forme de points forts et points faibles (diagnostic) et croisé avec la vision du territoire par les habitants.
- **PARTIE 2** : Les résultats de la participation de la population (rédigée par la FRW).
- **PARTIE 3** : La stratégie de développement : partie charnière du Programme. Fait le lien entre la partie 1 (diagnostic) et la partie 4 (les projets). Composée de défis et d'objectifs opérationnels. Reflet des réflexions des Groupes de Travail et de réunions de la Commission Locale de Développement Rural. Permet à la Commune de se donner une vision à long terme (10 ans) dans les thématiques de la vie en milieu rural. **Les défis et les objectifs ont approuvés par la CLDR le 27 octobre 2015.**
- **PARTIE 4** : Les projets : partie composée des fiches-projets réparties en 3 lots et faisant le lien avec les objectifs.
- **PARTIE 5** : Tableau récapitulatif reprenant tous les projets et les sources de subventions.

Objectifs du PCDR

Stratégie communale : répondre aux grands enjeux pour le développement de la Commune (*territoire, habitants, développement économique...*) dans les **10 prochaines années** (*vision à long terme*) via des **défis, des objectifs et des projets**. Les projets doivent permettre d'accomplir la stratégie de développement, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs et de répondre aux défis à relever sur la Commune.

La réalisation des projets et des actions : Certains projets et actions peuvent se réaliser avec peu ou pas de moyens (conférences, brochures...), les fiches du PCDR sont un atout dans la recherche de financements (sport, tourisme...) et **donnent accès à des subsides de maximum 80% pour les projets relevant du Ministre en charge du développement rural** (*amélioration du cadre de vie, lieux de rencontre, services à la population...*)

Priorisation des projets du PCDR

La liste de 101 projets (*catalogue fermé*) a été approuvée par la CLDR le 27 octobre 2015. Elle est issue des idées réunies lors des réunions d'Information et de Consultation, Personnes-ressources, Groupes de Travail (7), CLDR (retours des GT les 23 avril et 8 septembre), Collège, Diagnostic objectif (Survey & Aménagement).

Ces projets doivent maintenant être **priorisés en trois lots** et une fiche-projet sera rédigé pour chaque projet. La fiche sera plus ou moins précise selon la priorité du projet :

- LOT 1 (les projets à réaliser dans les 0 à 3 ans) : localisation précise, estimation financière, esquisse...;
- LOT 2 : les projets à réaliser dans les 3 à 6 ans) : localisations envisagées ;
- LOT 3 : les projets à réaliser dans les 6 à 10 ans) : idée.

Pourquoi prioriser les projets ?

- Obligation de la Wallonie (cfr. Décret du DR)
- Question de logique, impossible de tout réaliser en même temps
- Raison pratique, selon la priorité établie, certains projets feront l'objet d'une fiche-projet détaillé
- Question de budget communal.

Comment prioriser les projets ? La méthodologie proposée par la FRW :

- Expression individuelle par les membres de la CLDR et dépouillement par la FRW, et ce, afin de connaître les priorités de chacun et de faciliter les discussions
- Discussion Collège/FRW/Auteur
- Discussion en CLDR
- **Approbation des 3 lots du PCDR : 5 fiches de lot 1 (0-3 ans) ; 10 fiches de lot 2 (3-6 ans) et 86 fiches de lot 3 (6-10 ans).**

3/ Expression individuelle concernant les priorités du futur PCDR

Comment voter ?

Le PCDR est un outil global, transversal... il est dès lors important de choisir des projets :

- les plus diversifiés possibles (maximum d'objectifs, petits et gros, financements différents...)
- visant des publics cibles différents
- les différents villages de l'Entité
- l'intérêt collectif

Document de travail

Chaque membre a reçu un document de travail avec la liste des projets et, en regard de chaque projet, des critères d'aide à la priorisation (aide, car ces critères sont subjectifs) établit par l'auteur et la FRW. Ce document avait été envoyé aux membres le 2 semaines avant la réunion.

- Colonne 1 = **Faisabilité**
Finançable (coût, subsides...), gérable (démarches administratives, statut de propriété, porteur de projet, gestion...) et réalisable (technique, architecture, espace disponible...).
- ☺ = difficilement réalisable
- ☺☺ = réalisable
- ☺☺☺ = facilement réalisable (maitrise communale,, porteurs de projets)
- Colonne 2 = **les coûts des projets**
€ = projet ne nécessitant pas d'effort financier
€€ = projet qui est déjà plus contraignant
€€€ = projet couteux
- Colonne 3 = **à priori finançable en Développement Rural**
Si le projet est, en principe, éligible au DR. *Les autres projets pourront trouver des voies de financement auprès d'autres pouvoirs subsidants ou via un montage financier (tourisme + DR, espaces verts + DR)...*

- Colonnes 4 - 5- 6 -7 : référence aux **4 défis thématiques** et au nombre d'objectifs opérationnels auxquels répond le projet.

Les participants avaient également à leur disposition le descriptif des projets (réflexions issues de la consultation), le tableau précisant à quels objectifs chaque projet répond (établi par l'auteur) et la stratégie de développement.

Méthodologie

Chaque membre est invité, en séance, à inscrire sur un **bulletin papier** les 15 projets qu'il considère comme prioritaires pour la Commune parmi les 101 projets de la liste :

- **5 projets en priorité 1 (0-3 ans)**
- **10 projets en priorité 2 (3-6 ans)**
- Facultatif : les projets qui ne semblent vraiment **pas pertinents dans le PCDR** de la Commune de Doische.

25 bulletins ont été complétés en séance. Les membres excusés seront également invités à s'exprimer s'ils le souhaitent.

4/ Les suites de l'ODR

Suite de la priorisation

- Dépouillement de l'expression individuelle par la Fondation Rurale de Wallonie,
- Discussion Collège / FRW / Auteur,
- Discussion lors de la prochaine réunion de la CLDR, qui se tiendra en janvier 2016 probablement,
- **Approbation des 3 lots du PCDR :**
 - o **5 fiches de lot 1 (0-3 ans) ;**
 - o **10 fiches de lot 2 (3-6 ans)**
 - o **et 86 fiches de lot 3 (6-10 ans),**
- Rédaction des fiches-projets par Survey & Aménagement.

5/ Divers

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion et invite les membres à partager le verre de la convivialité.

Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie



Commission Locale de Développement Rural Présences à la réunion du 24 novembre 2015



Nom et Prénom	Présent ou excusé
ADAM Raphael Echevin	Présent
ALAERTS Josiane	Présente
BELOT Philippe Conseiller communal	/
BERTRAND Jean-Marie	Présent
BLONDIA Michel Président de CPAS	Présent
CAMBIER Michelle	/
CELLIERE Michel	Présent
CLEMENT Kathy	/
COLLINET Déborah	Présente
COULONVAUX Stéphane	Présent
DANNEVOYE Christian	/
DEJARDIN Philippe	Présent
DEMOL Luc	Présent
DEROUBAIX Caroline Echevine	Excusée
DESCAMPS Jean-Michel	Présent
GUILMIN Christian	/
GUISLAIN Christian Conseiller communal	/
HAMOIR Bénédicte	/
HAYOT Jean-Jacques	Présent
HENRY Noémie	Présente

HERNOUX Christian Echevin	Excusé
HERNOUX Joël	Présent
JACQUEMART Bruno	/
JACQUIEZ Pascal Bourgmestre	Présent
JORDENS Luc	Présent
KEYMEULEN Philippe	Présent
LARBOUILLAT Wivine	Présente
LAURENT Antoine	Présent
MABILLE Jérôme	Présent
MAMBOUR Marcel	/
MARBAIX Alex	/
MARCHAND Marie-Pierre	Présente
MINET Denis	/
OFFROIS Jean-François Conseiller communal	/
PAULY Michel Conseiller communal	Présent
PAULY Xavier	Présent
RADELET Marcel	Excusé
STEVENS Jacques	Présent
SUPINSKI Charles	Présent
VAN HUMBEECK Claude	Présent

Sabine MAGIS	Administration communale	Présente
Elise LEPAGE	Fondation Rurale de Wallonie	Présente
Céline LEMAIRE	Fondation Rurale de Wallonie	Présente
Nicolas PERLOT	Survey & Aménagement	Excusé
Edgard GABRIEL	DG03 Service extérieur de Ciney	Excusé